

Unité départementale du Loiret
3, rue du Carbone
CEDEX 2
45072 Orléans

Orléans, le 22/04/2022

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 12/04/2022

Contexte et constats

Publié sur



HASLOUIN

2 rue Gare des Marchandises
45390 PUISEAUX

Références : SD 260/2022

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 12/04/2022 dans l'établissement HASLOUIN implanté 2 rue Gare des Marchandises 45390 PUISEAUX. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

La présente inspection est réalisée dans le cadre de l'action nationale "bande des 100 m" décidée par le Ministère de la Transition écologique en réponse à l'incendie de Rouen en septembre 2019. Elle a pour objet de sensibiliser les exploitants des installations voisines d'un établissement relevant du statut Seveso et de vérifier la conformité de leur installation sur les points susceptibles de constituer des facteurs d'agression hors site en cas d'écart réglementaire.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- HASLOUIN
- 2 rue Gare des Marchandises 45390 PUISEAUX
- Code AIOT dans GUN : 0010001201
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Non Seveso
- Non IED - MTD

L'établissement réalise des activités de démantèlement de véhicules hors d'usage et de tri, transit, regroupement de déchets dangereux et non dangereux et de traitement de déchets non dangereux. Il est régulièrement autorisé pour ces activités. L'exploitation est encadrée par les arrêtés préfectoraux du 14 septembre 2015 et du 09 janvier 2019 (agrément VHU)

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- Action nationale bande des 100 m

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite
- la prescription contrôlée
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées
 - les observations éventuelles
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous)
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Madame la Préfète; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Madame la Préfète, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il sera proposé à Madame la Préfète, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives.
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes font l'objet d'une proposition de suites administratives :

Nom du point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Propositions de suites de l'inspection des installations classées à l'issue de la <u>précédente</u> inspection (1)
Isolement stockage déchets	Arrêté Préfectoral du 14/09/2015, article 2.1.3.2	/	Lettre de suite préfectorale

(1) s'applique à compter de la date de la notification de l'acte ou de la date de la lettre de suite préfectorale

Les fiches de constats suivantes sont susceptibles de faire l'objet de propositions de suites administratives :

Nom du point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
Zones à risques	Arrêté Préfectoral du 14/09/2015, article 6.5.2	/	Sans objet

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

Nom du point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
Action nationale 2022 - Site voisin d'un établissement Seveso	Code de l'environnement, article R. 515-90	/	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Contrôle associé à l'enjeu de proximité avec un établissement de statut Seveso seuil bas

2-4) Fiches de constats

Nom du point de contrôle : Isolement stockage déchets

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 14/09/2015, article 2.1.3.2
Thème(s) : Risques accidentels, Zones stockage déchets
Prescription contrôlée : Tout dépôt de déchets ou matières combustibles est distant d'au moins 4 mètres de la clôture du site
Constats : Non-Conforme - Ecart n°1 : Des déchets combustibles sont stockés à moins de 4 mètres de la clôture du site.
Observations : L'inspection constate la présence de déchets de pneumatiques et de déchets divers combustibles, stockés en vrac le long du mur d'enceinte au Nord du site. La distance d'isolement de 4 m n'est pas respectée. La hauteur d'un des stockage excède celle du mur. Le détail des constats est consigné en annexe I du présent rapport.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Lettre de suite préfectorale

Nom du point de contrôle : Zones à risques

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 14/09/2015, article 6.5.2
Thème(s) : Risques accidentels, Plan des zones à risque
Prescription contrôlée : L'exploitant identifie les zones de l'établissement susceptibles d'être à l'origine d'incendie, d'émanations toxiques ou d'explosion de par la présence de substances ou mélanges dangereux stockés ou utilisés ou d'atmosphères nocives ou explosibles pouvant survenir soit de façon permanente ou semi-permanente dans le cadre du fonctionnement normal des installations, soit de manière épisodique avec une faible fréquence et de courte durée. Ces zones sont [...] reportées sur un plan systématiquement tenu à jour.
Constats : Non-conforme - Ecart n°2 : Absence de plan des zones de l'établissement susceptibles d'être à l'origine d'un phénomène dangereux.
Observations : L'exploitant dispose d'un plan des installations de l'établissement. Il déclare que ce plan est en cours mise à jour dans le cadre de la reconfiguration de l'établissement. Sur le plan présenté ne sont pas représentées les zones à risque.
Type de suites proposées : Susceptible de suites
Proposition de suites : Sans objet

Nom du point de contrôle : Action nationale 2022 - Site voisin d'un établissement Seveso

Référence réglementaire : Code de l'environnement, article R. 515-90
Thème(s) : Actions nationales 2022, Site voisin d'un établissement Seveso
Prescription contrôlée : Lorsque le préfet dispose d'informations complémentaires à celles fournies par l'exploitant, en ce qui concerne l'environnement immédiat de l'établissement, il met ces informations à la disposition de l'exploitant. Ces informations comprennent, lorsqu'elles sont disponibles, les coordonnées d'établissements voisins, sites industriels, zones et aménagements. L'exploitant en tient compte pour compléter ou mettre à jour les facteurs susceptibles d'être à l'origine, ou d'accroître le risque ou les conséquences d'un accident majeur et d'effets domino.
Constats : Conforme
Observations : Dans le cadre de l'action nationale post Lubrizol « Seveso et Effets Dominos », l'inspection des installations classées a procédé à un contrôle inopiné de la station-service, compte-tenu de sa proximité avec l'établissement COOPERATIVE DE PUISEAUX, classé Seveso seuil bas.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

ANNEXE I : Action nationale dite « 100 m SEVESO »

<p>Nature de l'activité : VHU – Tri, transit, regroupement de déchets Type de stockage : Déchets dont déchets dangereux Type d'effets redoutés : Thermique, surpression, projection</p>	<p>Située au voisinage du site classé Seveso : COOP DE PUISEAUX - Puiseaux</p>
Thème n°1 – Distances d'isolement/d'éloignement	
<p>L'établissement possède-t-il dans son référentiel réglementaire applicable des distances d'isolement (internes au site) à respecter entre une partie de son installation pouvant être à l'origine d'un risque et la limite de propriété/maitrise foncière jouxtant le site SEVESO ? Arrêté ministériel de prescription générale sectoriels</p> <p>Certaines de ces distances concernent-elles des aires de stockages (de produits et/ou déchets) devant être éloignées des limites du site jouxtant le SEVESO voisin ?</p> <p>L'établissement possède-t-il dans son référentiel réglementaire applicable des distances d'éloignement (externes au site) à respecter entre une partie de son installation pouvant être à l'origine d'un risque et des tiers (notamment le site SEVESO) ?</p> <p>Ne concerne pas</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet
Exigences réglementaires examinées	
<p>Art. 15 de l'arrêté du 26 novembre 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2712-1 (installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules terrestres hors d'usage) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement</p>	
Constats/ Observations de terrain/Justifications communiquées par l'exploitant	
<p>L'installation de stockage des produits relevant de la rubrique 2712 est le long de la limite de propriété jouxtant le site SEVESO L'article 15 de l'arrêté précité impose que « <i>Tout dépôt de déchets ou matières combustibles dans les installations de plus de 5 000 m² est distant d'au moins 4 mètres de la clôture de l'installation</i> ».</p> <p>Lors de l'inspection, il est constaté la présence d'un stockage de déchets de pneumatiques (de l'ordre de 20 m², sur en moyenne 1 m de hauteur), le long du mur séparant l'établissement du site voisin Soufflet (site à déclaration au titre de la rubrique 4702) et du transformateur électrique. L'exploitant doit déplacer ce stockage de pneumatiques. A noter que ce stockage se trouve à 20 m de la limite du site Coop de Puiseaux mais à 50 m des installations de cet établissement.</p>	<input type="checkbox"/> Conforme <input checked="" type="checkbox"/> Non-conforme <input type="checkbox"/> Sans objet (pas exigences applicables)
<p>En cas de non-respect de la distance d'isolement (ou d'éloignement) précitée, l'exploitant dispose-t-il des justificatifs lui permettant de déroger au respect de cette distance entre l'installation X et la limite de propriété (ou le tiers) ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet
<p>Une étude de dangers existe-t-elle pour l'établissement ? Etude datée du 12/06/2014</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet
<p>L'EDD identifie-t-elle des zones d'effets hors site, susceptibles d'induire des effets dominos sur le SEVESO voisin ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans

			objet
Si oui, les conditions d'exploitation telles que définies dans l'EDD (localisation des installations à risques, distances entre équipements...) sont-elles respectées ? Stockage de déchets de pneumatiques précité non prévu dans l'EDD	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
L'établissement dispose-t-il dans son référentiel réglementaire ou dans son EDD de dispositions constructives visant à prévenir les incendies, les explosions et/ou les effets domino sur le SEVESO voisin ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
Des mesures constructives ont-elles été mises en place par l'exploitant pour prévenir les incendies, les explosions et/ou les effets dominos sur le SEVESO voisin ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
A noter qu'au de la rue de la Gare de Marchandise (rue séparant l'établissement HASLOUIN de l'établissement COOP DE PUISEAUX), le mur présente une hauteur d'environ 3 m, une épaisseur de 30 cm et que, selon l'exploitant, il est constitué de béton armé.			
L'exploitant dispose-t-il des documents attestant des propriétés de réaction au feu des locaux à risque (préciser lesquels) pouvant générer des effets domino sur le SEVESO voisin ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Exigences réglementaires examinées Etablissement bénéficiant de l'antériorité. Dispositions constructives imposées par les articles 11 à 13 du l'arrêté précité non opposables.			
Constats/ Observations de terrain/Justifications communiquées par l'exploitant			
Les documents relatifs aux caractéristiques de la structure du bâtiment, des murs coupe-feu, des parois séparatives, des couvertures et de la toiture ont été consultés.	<input type="checkbox"/> Conforme	<input type="checkbox"/> Non-conforme	<input checked="" type="checkbox"/> Sans objet (pas exigences applicables)
Autres observations de terrain formulées par l'inspection			
Conclusion exposée à l'exploitant sur ce thème			

Nature de l'activité : VHU – Tri, transit, regroupement de déchets
Type de stockage : Déchets dont déchets dangereux
Type d'effets redoutés : Thermique, surpression, projection

Située au voisinage du site classé Seveso : COOP DE PUISEAUX - Puisaux

Thème n°2 – Conditions de stockage des produits ou déchets

Y a-t-il présence sur le site de produits et/ou déchets susceptibles de présenter des risques d'incendie ou d'explosion vis-à-vis du SEVESO voisin (entreposage à proximité de la limite de propriété...) ?

Oui Non Sans objet

Vu le jour de l'inspection :

- Un stockage limité de déchets de pneumatiques à l'entrée du site, à 20 m de la limite du site Coop de Puisaux et 50 m des installations de stockage de grains de cet établissement ;
- Un stockage de déchets métalliques, à 15 m des limites de propriété du site Haslouin, 25 m de la limite du site Coop de Puisaux et 30 m des installations de stockage de grains de cet établissement. Les cuves de rétention des eaux d'extinction incendie sont intercalées entre ce stockage et la limite du site Haslouin ;
- Un stockage de bouteilles de gaz (oxygène, propane), situé à environ 30 m des limites de propriété du site Haslouin, 40 m de la limite du site Coop de Puisaux et 45 m des installations de stockage de grains de cet établissement.

Les cuves de GNR et de gasoil sont dans le bâtiment accueillant l'activité VHU.

En revanche, il est constaté la présence d'un stockage de matières combustibles (plastiques, cartons, mélangés à des gravats, de l'isolant type laine de verre, etc.) à la limite Nord du site, contiguë avec l'établissement SOUFFLET de stockage d'engrais. Selon l'exploitant, il s'agit de DIB. L'inspection constate que la hauteur du tas excède sensiblement la hauteur du mur séparatif avec l'ICPE voisine. Dans ces conditions le flux thermique généré en cas d'incendie de ces DIB est susceptible de sortir de l'enceinte du site et d'exposer les installations du site voisin.

Ces conditions de stockage sont contraires à l'article 2.1.3.2 de l'arrêté préfectoral du 14/09/2015 qui impose que « Tout dépôt de déchets ou matières combustibles est distant d'au moins 4 mètres de la clôture du site ».

Ce point constitue un écart.

Types de stockage :

Aire de stockage de matières 1^{ères} ou de matières en attente d'être traitées
 Aire de stockage de produits finis
 Stockages tampons (= temporaires)
 Stockage de déchets

Mode de stockage : En masse/vrac En big-bag En benne

Nature des produits/déchets : Solides combustibles : bois, papier, cartons, mousses PU, polystyrène, textiles, plastiques, caoutchouc,...

Solides comburants

Gaz : bouteilles Liquide :

Caractéristiques des produits/déchets : Inflammable Combustible Comburant

Diversité des produits/déchets stockés : Oui Non :

Présence de matériaux d'emballage et de conditionnement : Oui Non : Préciser lesquels :

Compartimentage des stockages : Oui Non

Emprise importante des stockages au sol : Oui Non

Estimation de la surface de stockage : environ 2 ha

Estimation de la hauteur de stockage : /

L'établissement possède-t-il un plan général des installations et stockages indiquant les différentes zones à risque ? Selon l'exploitant, le plan des zones à risques est en cours de réalisation dans le cadre du projet de reconfiguration de l'établissement. En revanche, l'exploitant est en capacité de présenter un plan des zones de récupération des eaux d'extinction incendie et les rétentions associées.	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
Le défaut de plan des zones à risque constitue un écart à l'article 6.5.2 de l'arrêté préfectoral du 14/09/2015			
L'exploitant possède-t-il un état des stocks de produits/déchets présents dans ses installations ? Etat des stocks consulté par l'inspection lors du présent contrôle. Cet état des stocks est établi sur la base des pesées réalisées en entré/sortie. Il est consolidé tous les 2 mois par un inventaire physique.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
L'état des stocks est-il connu à l'instant t ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
Au vu de la nature (dangereux, non dangereux) et de la quantité de déchets/produits entreposés, l'installation semble-t-elle classée dans la(les) bonne(s) rubrique(s) ICPE ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
L'exploitant stocke-t-il des matières dangereuses ou combustibles non nécessaires à l'exploitation ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
Si oui, a-t-il les moyens de justifier les quantités entreposées ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
L'exploitant connaît-il la nature et les risques des produits/déchets entreposés et utilisés dans son installation (inflammabilité, risque de dégagement de poussières inflammables, risque explosion...) ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
L'exploitant dispose-t-il et utilise-t-il les fiches de données de sécurité relatives aux produits présents sur ses installations ? Point non contrôlé lors de la présente inspection	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
L'exploitant prend-il les dispositions nécessaires pour respecter les préconisations de ces fiches en matière de conditions de stockage des produits ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
L'exploitant assure-t-il une séparation physique de ces déchets/produits en fonction de leurs nature et/ou caractéristiques ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
L'exploitant s'assure-t-il notamment de ne pas stocker ensemble/à proximité des produits/déchets incompatibles ? Vu en inspection absence de matières combustibles à proximité directe des bouteilles d'oxygène (comburant)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
L'exploitant a-t-il identifié des parties de son installation (ateliers...), qui, en raison des caractéristiques qualitatives et quantitatives des matières mises en œuvre, stockées, utilisées ou produites sont susceptibles d'être à l'origine d'un sinistre de type incendie ou explosion pouvant atteindre le site SEVESO voisin ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
Les différentes zones à risque sont-elles signalées sur le terrain ? Partiellement. Vu uniquement sur site les pictogrammes associé à la propriété comburante de l'oxygène, affiché au niveau du stockage de bouteilles	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet

Le personnel est-il sensibilisé aux risques présentés par les produits/déchets stockés/utilisés ? Selon les déclarations de l'exploitant	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
Les fûts, réservoirs et autres emballages entreposés portent-ils en caractères très lisibles le nom des produits, et s'il y a lieu les symboles de danger conformément à la réglementation relative à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux ? Vrai pour les bouteilles d'oxygène. Rien en revanche concernant celles contenant du propane.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
L'établissement possède-t-il dans son référentiel réglementaire applicable des dispositions relatives à la connaissance des risques (état des stocks), leur localisation ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
Exigences réglementaires examinées art. 2.1.3.2 et 6.5.2 de l'arrêté préfectoral du 14/09/2015			
Constats/ Observations de terrain/Justifications communiquées par l'exploitant			
Etat des stocks conforme	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	<input type="checkbox"/> Non-conforme	<input type="checkbox"/> Sans objet
L'entreposage des produits et/ou déchets se fait-il sur plusieurs hauteurs de stockage ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
L'entreposage des produits et/ou déchets se fait-il sur une unique rétention ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
Visuellement, la rétention paraît-elle étanche ? 2 cuves aériennes	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
L'établissement dispose-t-il des capacités de rétention suffisante pour retenir, en plus des eaux d'extinction, d'éventuelles fuites de liquides inflammables ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
Les aires de stockage sont-elles délimitées et matérialisées au sol ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
Les déchets sont-ils l'objet d'un enlèvement régulier ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
Les aires de stockage extérieures sont-elles maintenues propres et régulièrement nettoyées notamment de manière à éviter les amas de matières dangereuses et de poussières ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
L'établissement possède-t-il dans son référentiel réglementaire applicable des dispositions relatives aux conditions de stockage des déchets et	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans